

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
jeudi 24 mars 2016

10<sup>ème</sup> **Commission**  
N° CP-2016-3-10-3

**Service instructeur**

DSOL - Service insertion et développement local

**Service consulté**

**APPEL À PROJETS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE  
DÉPARTEMENTALE D'INSERTION 2016**

Résumé : La politique départementale d'insertion des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) est le premier poste budgétaire de la solidarité. Tenant compte de son impact prépondérant, la collectivité s'est engagée à activer un ensemble de leviers.

Dans un contexte socioéconomique très tendu qui voit le taux de chômage, le nombre des foyers bénéficiaires (20 200 en décembre 2015) et les dépenses d'allocation rSa (90,28 M€ inscrits au BP) invariablement augmenter, la politique d'insertion 2016 du Département se doit d'être d'autant plus efficace et en capacité d'apporter des réponses adaptées aux besoins des publics, qu'ils soient isolés socialement ou les plus proches de l'emploi.

S'inscrivant dans une logique d'amélioration continue des outils de pilotage interne et auprès des partenaires œuvrant dans le cadre de la politique d'insertion, l'attribution des subventions a été guidée par la nécessaire maîtrise budgétaire des actions.

C'est ainsi que 9 700 bénéficiaires du rSa pourront être accompagnés, en cumul, dans les différents dispositifs d'insertion ainsi financés, en tenant compte de leurs difficultés, sociales (logement, santé...) et professionnelles (accès à l'emploi, mobilité, niveau de qualification...), sur l'ensemble du territoire haut-rhinois par 60 structures.

La constance du budget entre 2015 et 2016 démontre l'effort conséquent du Département pour optimiser cette politique, développant en outre un plan d'action stratégique et novateur (accès au juste droit et contrôles, proposition de bénévolat aux bénéficiaires du rSa, territoires d'expérimentation...).

Le présent rapport a pour objet de valider un montant de dépenses de 3 995 670 € ainsi que les conventions afférentes.

Le Département, chef de file de l'insertion, s'attache à activer l'ensemble des leviers concourant à l'insertion des bénéficiaires du rSa, dans le cadre de ses missions obligatoires et légales mais dont les modalités et les montants dévolus sont laissés à son appréciation.

Depuis 2007, la politique départementale d'insertion est mise en œuvre via un appel à projets annuel, mis en ligne chaque automne sur le site Internet du Conseil départemental du Haut-Rhin. Il permet la mobilisation des crédits destinés à la mise en place d'actions en faveur des bénéficiaires du rSa, ainsi que la sollicitation des fonds européens (FSE) en faveur du retour à l'emploi ou la formation de ce public.

Pour 2016, les axes d'intervention de la politique départementale d'insertion ont été reconduits à l'exception d'un item (Pratiques inspirantes collectives – PIC), comme cela a été validé lors de la 10<sup>ème</sup> Commission du 6 novembre 2015. Ils sont orientés prioritairement vers des actions portant directement sur l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa), effectué par des référents uniques qui les suivent tout au long de leur parcours d'insertion et lors des périodes de reprise d'emploi. Les items sont les suivants :

1. Accompagnement social des bénéficiaires du rSa,
2. Accompagnement des publics à fort risque d'exclusion,
3. Préparation à l'Emploi et la Formation (PEF),
4. Appui à l'Entrepreneuriat Individuel (AEI),
5. Accompagnement au Placement à l'Emploi (APE),
6. Soutien à l'encadrement et à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

A l'issue d'un travail d'analyse rigoureux, il est proposé de retenir 83 actions et 60 structures pour **3 878 170 €**, respectant l'enveloppe allouée, selon le détail présenté dans les tableaux annexés.

A noter que lors de la Commission permanente du 22 janvier 2016, 4 structures (identifiées ayant des difficultés de trésorerie) ont bénéficié d'un premier versement de leur subvention 2016, dans le cadre de l'exécution anticipée du budget primitif, correspondant à 30 % de la subvention attribuée en 2015, pour un montant total de 444 233 €.

Au titre de la programmation FSE 2014-2020, qui a vocation à soutenir uniquement les actions d'accompagnement des bénéficiaires du rSa à l'emploi, 4 structures ont sollicité un cofinancement FSE et y sont éligibles : CIAREM, Contact Plus, Aléos et Réagir, sur les items Préparation à l'Emploi et la Formation (PEF), Appui à l'Entrepreneuriat Individuel (AEI) et Accompagnement au Placement à l'Emploi (APE). Ces subventions feront l'objet d'un passage en Commission permanente du 10 juin 2016, le FSE apportant une véritable plus value en optimisant la politique d'insertion.

Sont ainsi proposés, dans le présent rapport, uniquement la part départementale de la subvention et le nombre d'accompagnements afférents.

## **1. Critères d'instruction**

Les propositions de subventions 2016, dans le cadre de l'appel à projets, sont guidées par les principes suivants :

- Continuité par rapport à l'année précédente, en tenant compte des bilans réalisés par les opérateurs, de la gestion opérée et des éventuels dysfonctionnements constatés.
- Travail des services en étroite collaboration pour recenser les besoins des territoires, en croisant les approches.
- Rejet des demandes d'augmentation des subventions pour ne pas créer de rupture de cohérence en termes d'affichage, compte tenu des contraintes budgétaires du Département.
- Limitation des nouvelles demandes pour ne pas créer d'appel d'air.
- Validation d'un ajustement budgétaire des actions 2015 qui avaient débuté en cours d'année et qui se déroulent désormais sur une année pleine (régulation d'annualisation).
- Maintien d'une couverture territoriale de l'offre d'insertion.

- Création des conditions d'une émulation vertueuse entre les structures, en retenant plusieurs acteurs sur un même territoire afin d'éviter les situations de monopole.

## **2. Modulation des subventions aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)**

Cette modulation s'effectue sur la base des subventions attribuées en 2015 auxquelles une réduction de 10 % est appliquée de manière à constituer une « enveloppe bonus ».

Le bonus est accordé aux 12 structures ayant les meilleurs résultats en termes de sorties positives en 2015 calculés sur le ratio : sorties positives (CDI, CDD de + de 6 mois, formation rémunérée) / nombre de bénéficiaires du rSa accueillis. 6 Chantiers d'Insertion, 3 Entreprises d'Insertion et 3 Associations Intermédiaires seront ainsi récompensés.

Les bonus varient en fonction du type de structures :

- Pour les Associations Intermédiaires (AI) : 6 150 €
- Pour les Entreprises d'Insertion (EI) : 9 500 €
- Pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) : 13 000 €

Cette formule a l'avantage de permettre la maîtrise des dépenses (l'enveloppe est fermée), en s'inscrivant dans une logique vertueuse mais également dynamique, puisque les structures bénéficient d'un bonus en rapport avec leurs résultats.

Les bénéficiaires du bonus sont :

- Défi, Interjob et Ludo services pour les Associations Intermédiaires,
- Envie Haute-Alsace, Im'serson et Régie de Bourtzwiller pour les Entreprises d'Insertion
- et Armée du salut, Epicéa, Icare, Médiacycles, Réagir environnement et Tremplins pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion.

En conséquence (sachant que certaines structures ont bénéficié de subventions anticipées votées par la Commission Permanente du 22 janvier 2016), il s'agit aujourd'hui pour 2016 de retenir les interventions suivantes :

- l'accompagnement social via 7 structures porteuses pour un montant de **859 271 €** ;
- l'accompagnement des publics à fort risque d'exclusion via 1 structure porteuse pour un montant de **39 200 €** ;
- la Préparation à l'Emploi et à la Formation (PEF) via 12 structures porteuses pour un montant de **718 618 €** ;
- l'Appui à l'Entreprenariat Individuel (AEI) via 6 structures porteuses pour un montant de **166 153 €** ;
- l'Accompagnement au Placement à l'Emploi (APE) via 6 structures porteuses pour un montant de **478 928 €** ;
- les actions spécifiques sur les territoires prioritaires de la Politique de la ville via 2 structures porteuses pour un montant de **80 000 €** ;
- l'encadrement et l'activité de 45 Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) pour un montant de **1 536 000 €** ;

**Des tableaux détaillant les subventions aux structures pour chaque type d'intervention, sont annexés au présent rapport**, pour un montant total de **3 878 170 €**, (3 798 170 € sur les crédits d'insertion et 80 000 € au titre de la Politique de la Ville).

A noter que concernant l'association Espace & développement de Mulhouse, actuellement en cours de liquidation judiciaire, une réserve de crédit a été faite pour permettre, le cas échéant en cours d'année, de subventionner les activités qui seraient reprises sur un territoire à forts besoins, le quartier de Bourtzwiller.

### **3. Structures et actions non retenues**

Compte tenu des critères qui ont présidé à l'instruction des demandes de subvention (ci-dessus), et conformément à l'avis rendu par la 10<sup>ème</sup> commission réunie le 11 mars 2016, les actions suivantes n'ont pas été retenues dans le cadre de l'appel à projets 2016 :

Sur l'item public à fort risque d'exclusion :

- Nos Quartiers ont du Talent (20 000 €),
- CCAS La Passerelle (7 000 €),

Sur l'item Préparation à l'Emploi et à la Formation (PEF) :

- CCAS La Passerelle (7 000 €),

Sur l'item Accompagnement au Placement à l'Emploi (APE) :

- ALEOS (31 349 € dont 16 599 € de FSE),
- Contact Plus et Inser emploi (19 200 €).

### **4. Actions complémentaires à l'appel à projets 2016**

- **Au titre de l'accompagnement à la vie sociale des personnes handicapées en situation de précarité**

Il est proposé de poursuivre le partenariat initié depuis 2007 avec l'association ALSA, au titre de l'accompagnement d'un public spécifique handicapé en maintenant l'aide départementale à 67 500 €, à la même hauteur qu'en 2015. Elle permet le financement d'un poste de travailleur social à temps plein et d'une quote-part de 20 % d'un poste de cadre qui s'avère nécessaire à la pérennisation de l'action de l'association.

Une convention unique au titre de l'insertion et de l'autonomie est ainsi jointe au présent rapport.

- **Soutien du plan régional de formation des salariés en structures d'insertion par l'activité économique**

Depuis 2007, le Conseil départemental du Haut-Rhin participe au Programme régional de professionnalisation des salariés en parcours d'insertion des Structures d'Insertion par l'Activité Économique qui vise la qualification professionnelle de ces salariés majoritairement bénéficiaires du rSa, cette montée en compétences est facilitatrice d'une meilleure insertion.

Le Département du Haut-Rhin poursuit en 2016 l'abondement de ce fonds, géré par l'URSIEA, à hauteur de **50 000 €**. Une convention est aussi jointe au présent rapport.

### **En conclusion, il est proposé au titre de l'année 2016 :**

- d'accorder aux structures figurant dans le tableau joint en annexe 1, les subventions pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, d'approuver et de m'autoriser à signer avec ces structures les conventions afférentes à ces subventions sur la base de la convention-type jointe au présent rapport ;
- d'accorder aux structures ADEIS, CIAREM, Contact Plus et APPONA figurant dans le tableau joint en annexe 2, les subventions pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, d'approuver et de m'autoriser à signer avec ces structures les avenants afférents à ces subventions joints au présent rapport ;

- d'accorder aux structures ALSA, RESI et URSIEA figurant dans le tableau joint en annexe 3, les subventions pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, d'approuver et de m'autoriser à signer avec ces structures les conventions afférentes à ces subventions jointes au présent rapport ;

Le montant des subventions s'élève à **3 995 670 €**, soit **3 798 170 €** sur les crédits d'insertion, **80 000 €** au titre de la Politique de la Ville, **50 000 €** au titre du plan régional de formation des salariés en structures d'insertion par l'activité économique et **67 500 €** au titre de l'accompagnement à la vie sociale des personnes handicapées en situation de précarité à ALSA.

Il se répartit comme suit :

- 3 517 024 € programme H812 imputation 017-564-6574-3048-010 (Autorisation d'Engagement)
- 263 866 € programme H812 imputation 017-564-65734-3048-010 (Autorisation d'Engagement -Ville de Mulhouse)
- 17 280 € programme H812 imputation 017-564-65737-3048-010 (Autorisation d'Engagement - La Passerelle/CCAS d'Hirsingue)
- 80 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-010 (Politique de la Ville)
- 50 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-010 (Formation)
- 67 500 € programme I721 imputation 65-52-6574-3137-010 (ALSA).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



---

Eric STRAUMANN